

Annexe 2 – Plan de situation au 1/17 055



Extrait de la carte IGN au 1/17 055

Annexe 3 - Photographies

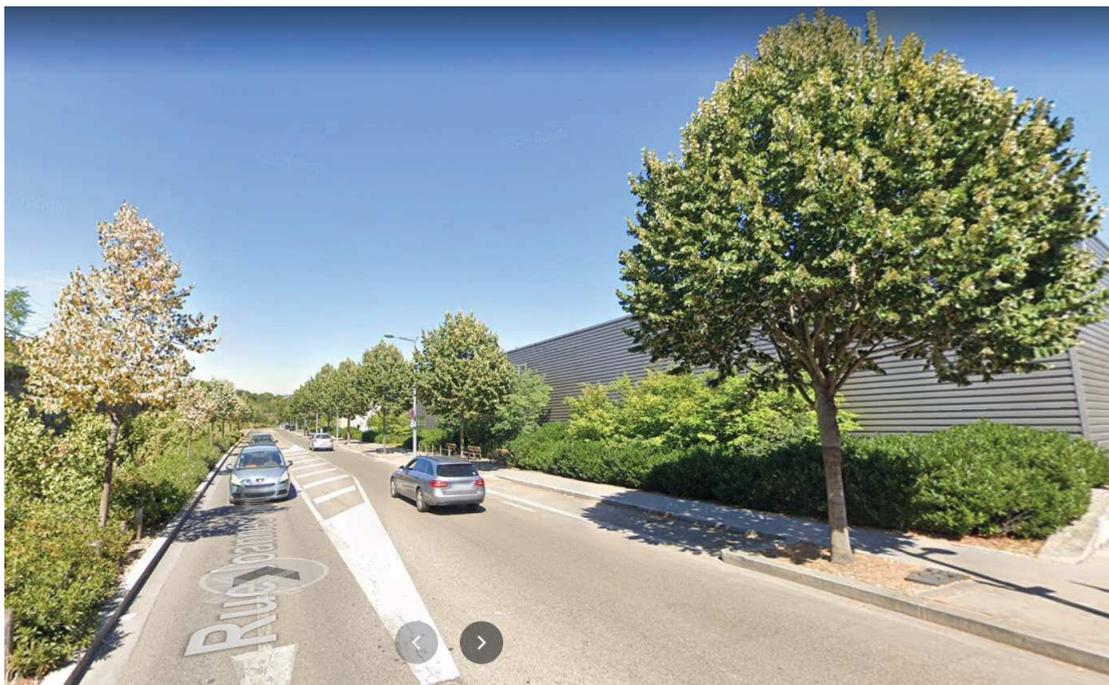




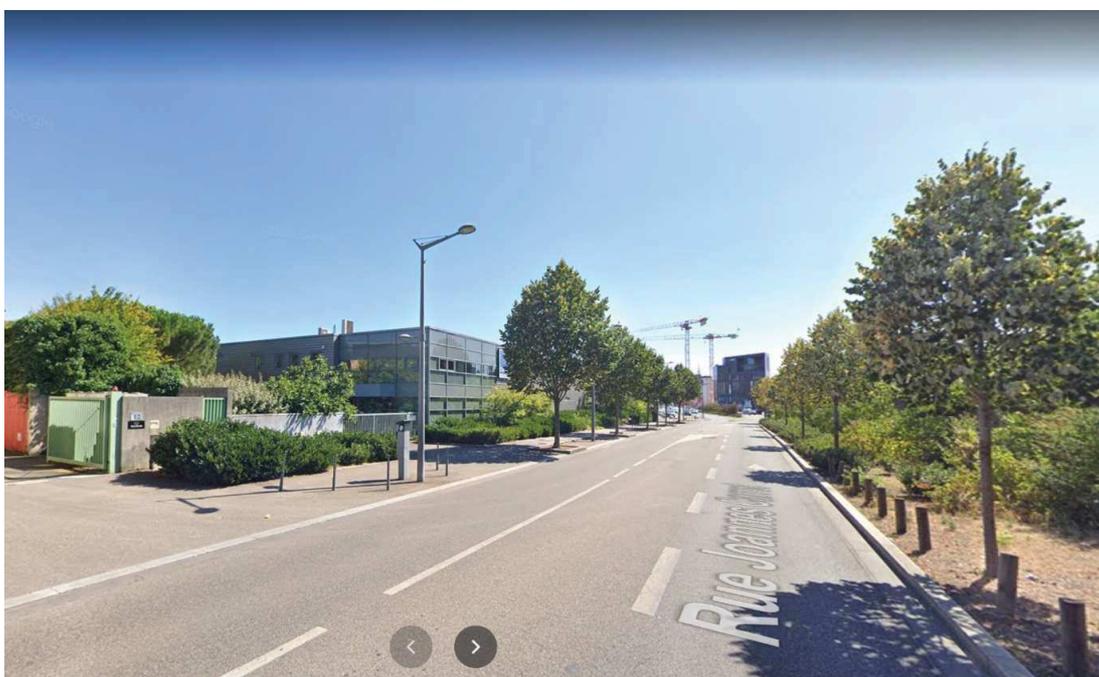
**Vue 1 - (Août 2020)**



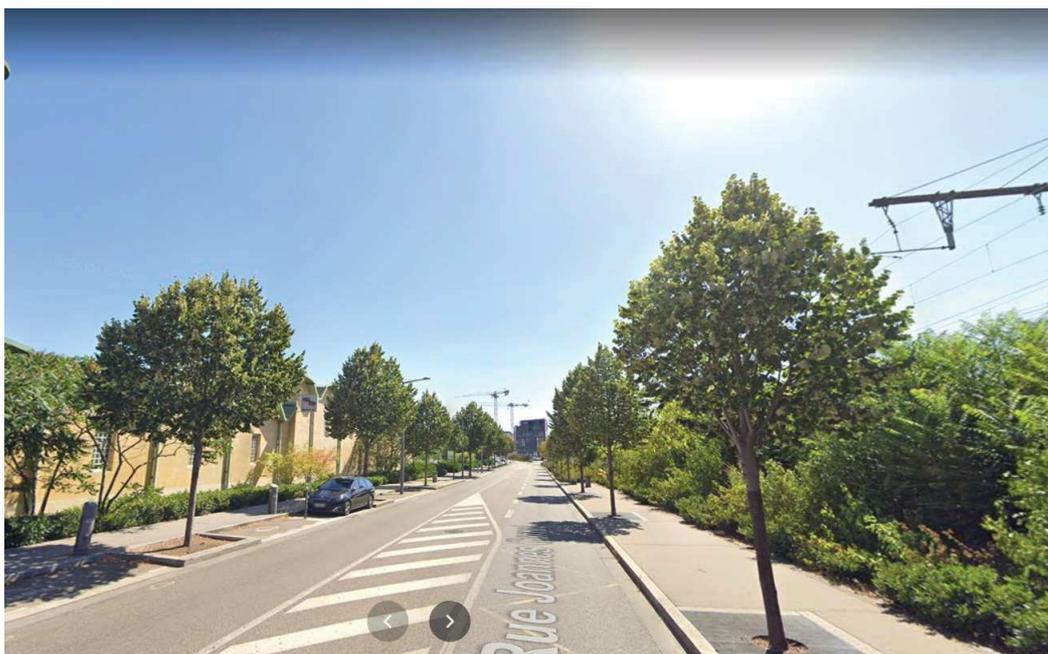
**Vue 2 - Angles des rues (septembre 2020)**



**Vue 3 - Angles des rues (août 2020) –**



**Vue 4 - Rue Joannès Carret (août 2020)**



Vue 5 - Rue Joannès Carret (août 2020)



Vue 6 - Angles des rues (septembre 2020)

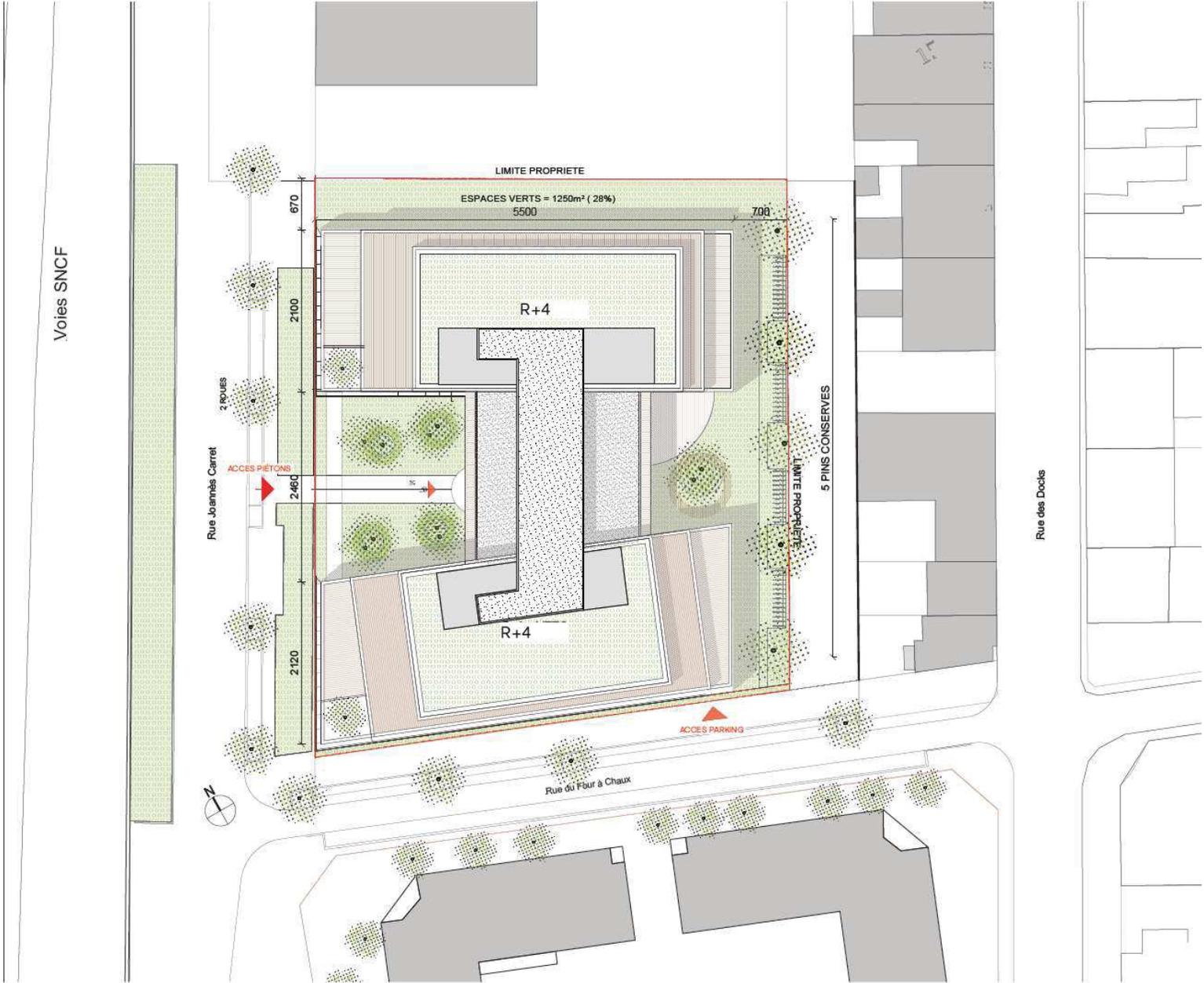


Vue 7 - Angles des rues (septembre 2020)

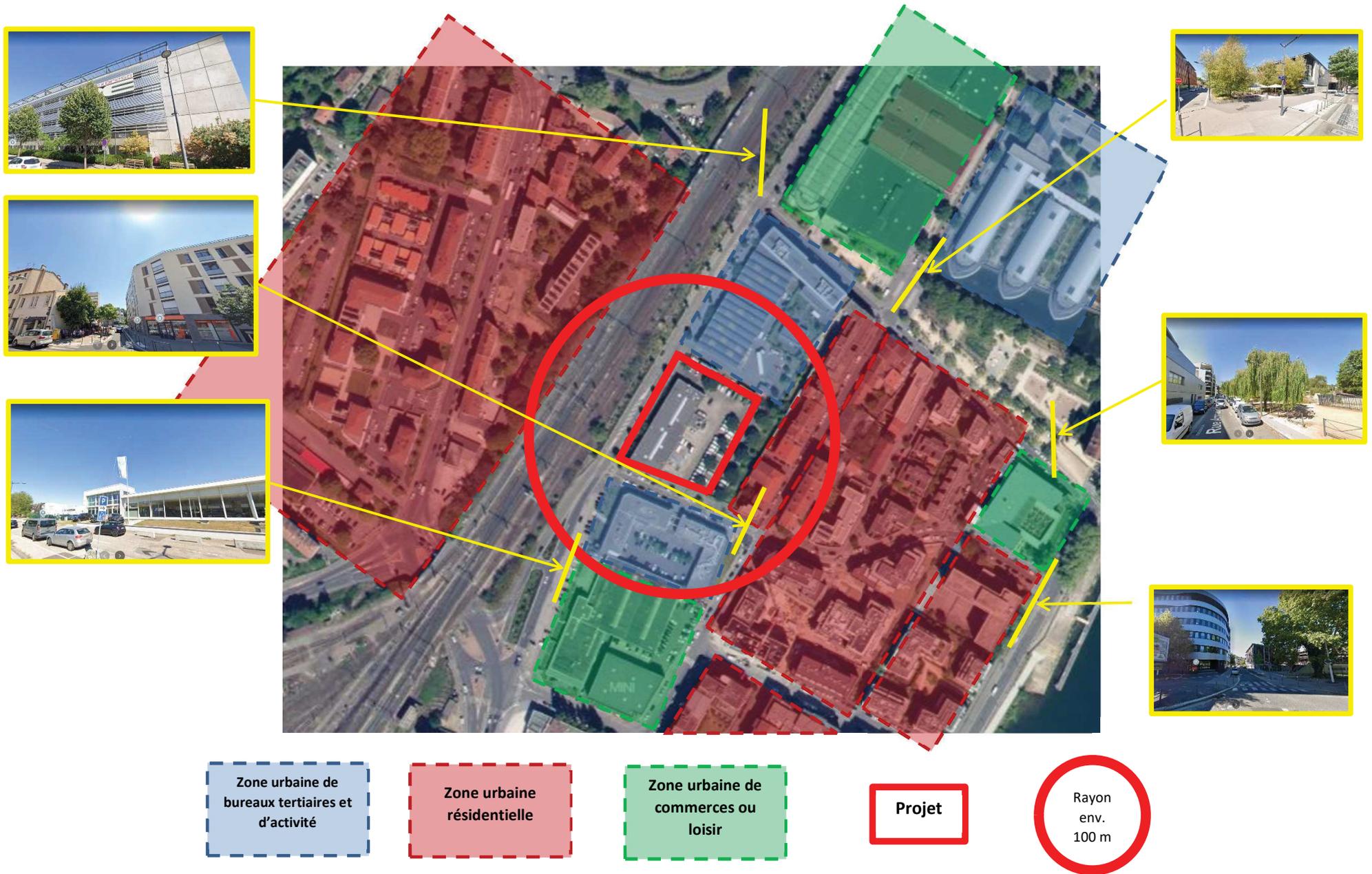


Vue Aérienne

Annexe 4 – Intention du plan masse du projet



Annexe 5 – Plan des abords du projet. Zone de projet et rayon de 100m environ (photo 2020)



 <b>biotope</b> <b>Biotope – Agence Rhône-Alpes Auvergne</b> Pôle Pixel bâtiment A 26 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne Tel : 04 37 24 03 02	<b>COMPTE-RENDU VISITE DE TERRAIN</b>	
	<b>Projet :</b>	<b>Projet de construction à Lyon 09 (69)</b>
<b>Rédacteur</b>	Date : <b>19/12/2020</b>  <b>Objet : Repérage des potentialité écologiques</b>  Eva BOYER – Chef de projet Écologue <a href="mailto:eboyer@biotope.fr">eboyer@biotope.fr</a> - 06 03 68 22 66	

## 1 Contexte et objectifs

Le maître d'ouvrage CoGV a un projet de construction sur un site localisé au 8 rue Joannes Carret dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon. Il s'agit d'une opération en renouvellement urbain car le site est d'ores et déjà construit et occupé par une activité de carrosserie.



Figure 1 : Le site du projet, détourné en jaune sur l'image (Source : CoCGV)

L'emplacement est situé en contexte artificiel dans une zone très minérale, avec la voie ferrée qui passe à quelques mètres du bâti actuel.

Les parcelles concernées sont aujourd'hui occupées par :

- Le bâtiment de l'entreprise aujourd'hui en activité ;
- Un parking entièrement imperméabilisé avec quelques pins parasols ;
- Quelques haies ornementales.

L'objectif de cette étude est d'évaluer la biodiversité potentielle qui exploite le site aujourd'hui afin que le maître d'ouvrage puisse prendre toutes les précautions nécessaires pour limiter son impact sur celle-ci. Le plan masse paysagé du projet est présenté ci-dessous, il est à noter que cinq sujets arborescents de pin parasols seront conservés sur la limite est de la parcelle.

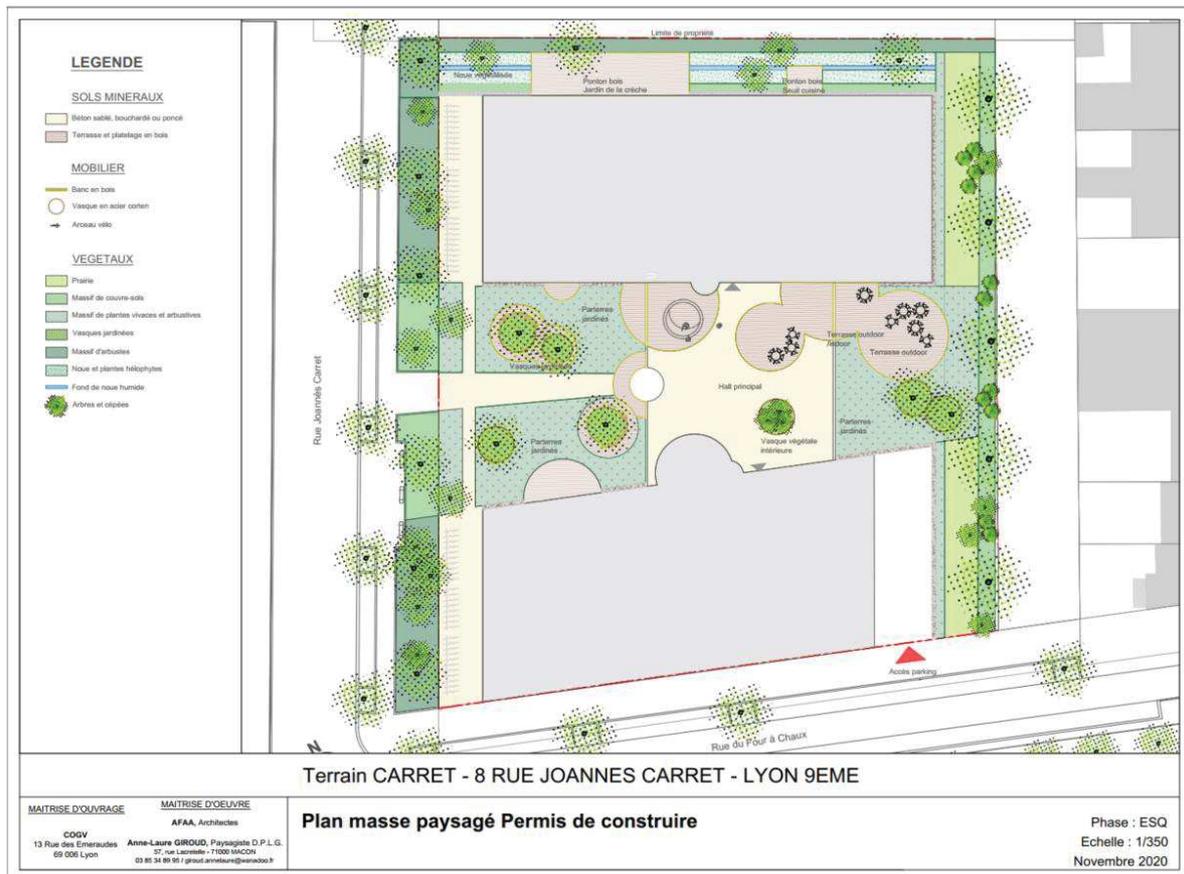


Figure 2 : Plan masse paysagé du projet (source : CoGV)

## 2 Compte-rendu de la visite de terrain

La visite de terrain a été effectuée par un écologue généraliste le jeudi 17 décembre 2020.

Le site est globalement sans intérêt pour la faune et la flore dans sa configuration actuelle :

- Le bâtiment présent est un bâtiment industriel sans aspérités pouvant permettre aux espèces du cortège des milieux bâti d'être présents ;



Figure 3 : Le bâtiment en exploitation (à gauche) et vue sur un figuier et une de haie en entrée de site (à dr.)

- Les haies en place sont monospécifiques et sont composées d'Oléastre épineux (*Elaeagnus pungens*), taillées de manière très strictes ;
- Les pins parasols sont de beaux sujets plutôt âgés, mais ne présentent pas un grand intérêt pour la biodiversité en général, car très isolés dans leur environnement minéral.



Figure 4 : Haies d'Oléastre intensivement entretenues (à gauche) et vue sur le parkings et quelques pins parasols (à dr.) – Biotope

- Le reste du site est occupé par un parking et utilisé pour entreposer divers matériaux en lien avec la carrosserie.
- Le fond du site (côté est) est composé d'une bande arbustive entretenue de manière intensive, et occupée par une seule espèce horticole plantée qui semble être le Chèvrefeuille à feuilles de buis (*Lonicera nitida*), sans que l'espèce puisse être déterminée de manière certaine au regard de la période d'observation. Il est dans tous les cas certains qu'il s'agisse d'une espèce horticole peu favorable aux espèces. Cette bande arbustive est attenante à la parcelle du projet mais n'est pas comprise dans celui-ci et sera donc laissée en l'état.



Figure 5 : Bande arbustive non concernée par le projet et très entretenue (à gauche) et vue sur le parking et les pins parasols (à dr.)

### 3 Prise en compte de la biodiversité dans le projet

Les enjeux environnementaux au droit du site sont globalement nuls à très faibles. Quelques espèces communes peuvent bien sûr nicher dans les haies si celles-ci ne sont pas trop entretenues en période de reproduction, mais leur configuration est loin d'être optimale pour la faune.

Les pins parasols sont de beaux sujets en tant que tel, mais ne présentent pas de cavités et n'ont pas un grand intérêt pour les espèces qui pourraient être présentes, bien qu'il soit toujours possible que quelques espèces d'oiseaux peu exigeantes puissent y nicher.

Le maître d'ouvrage prendra donc les dispositions suivantes pour réduire son impact sur la biodiversité :

- Les travaux commenceront en dehors de la période sensible pour l'avifaune (début avril à fin juin), afin d'éviter de détruire des œufs ou des jeunes en incapacité de fuite. Si ce n'était pas possible, les haies et arbres seront alors enlevés en dehors de cette période pour enlever les milieux de reproduction potentiels qui seraient exposés pendant les travaux.
- Les massifs arbustifs qui seront implantés contiendront au minimum 50% d'espèces indigènes d'origine locale lorsque cela est possible ;
- L'entretien des pelouses sera le moins intensif possible, avec dans l'idéal seulement 2 tontes par an ;
- Des nichoirs seront implantés sur les arbres conservés (5 pins parasols en bordure est de la parcelle seront conservés) pour offrir un milieu de reproduction aux espèces d'oiseaux susceptibles d'être présentes (mésanges, verdier...);
- Les clôtures seront perméables à la petite faune (surélévation de 10 cm ou passages réguliers) ;

---

En conclusion, le site du projet ne présente pas d'enjeux significatifs pour la biodiversité, et même sans mesures, il n'est pas à même de générer des impacts notables sur celle-ci. Les quelques mesures qui pourront être mises en œuvre assurent toute fois un impact minimal et seront à même d'améliorer les potentialités d'accueil sur le site une fois le projet mis en œuvre.

---